**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**VENDREDI 10 JUILLET 2020**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, vendredi 10 Juillet 2020 à 20h30 (dix juillet deux- mille-vingt à vingt heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Johann LOPEZ, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

*La convocation du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 29 juin 2020.  
Mme Véronique DULAU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20h30.*

**ORDRE DU JOUR:**

1-Attribution de compensation CCPT avec IFER  
2- Frais des masques COVID-19  
3- Travaux de renforcement Poste transfo électrique Route de Menaout  
4- Urbanisme  
5- Travaux Chemin du Halage  
6- Aire Multisports  
7- Travaux  
8- Divers  
9-Questions diverses

**1- Attribution de compensation CCPT avec IFER**

Monsieur Le Maire informe le CONSEIL MUNCIPAL que jusque-là, chaque année la C.C.P.T verse à la commune une somme d’attribution de compensation de 12 039 € hors variable, service instructeur autorisation droit du sol. C’est en fait, moyennant les transferts de charges, le montant de Taxe Professionnelle perçue par la commune avant le passage en TPU communautaire.

Le Président, Monsieur Laurent CIVEL, lors de sa réélection, a proposé de reverser une partie de l’IFER (impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux) équitablement entre toutes les communes du territoire tarusate. Le montant global s’élève à 250 000 €, chaque commune recevra par conséquent, en 2020, la somme de 14 706 €.

Notre commune va donc percevoir une somme totale de **26 745 €** (en section fonctionnement).

L’IFER est une taxe qui n’est due que pour les installations photovoltaïques de plus de 100KW. Le montant de cette taxe est amené à baisser pour les futures installations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité l’attribution de compensation de la C.C.P.T avec IFER.

**2 Frais des masques COVID19**

Monsieur le Maire explique que pour éviter les critères du marché public, les masques pour le territoire ont été pris en charge de moitié par la C.C.P.T et le reste par la commune de RION DES LANDES à quotité égales.

Le marché de 40 000 € ne pouvant être assuré en totalité par la C.C.P.T du fait des plafonds du code des marchés publics, la commune de Rion s’est proposée de régler l’autre moitié de cet achat conséquent.

Aujourd’hui, chaque commune de la CCPT doit rembourser à la commune de RION la partie prise en charge par cette dernière. Pour AUDON, cela correspondra à la somme de 1288 € pour 400 masques tissus.

Après délibération, l’ensemble du conseil municipal accepte le remboursement demandé et charge le MAIRE des signatures et règlements afférents.

**3- Travaux de réparation Poste Electrique de Menaout :**

Monsieur le maire informe le CONSEIL MUNICIPAL que des travaux de renforcement de réseau d’électrification au poste de Menaout vont être réalisés.

En effet, le poste dit « Du bourg » Lot du carrefour, va être renforcé et la ligne dite du Lurat sera enfouie pour un coût de 65 000€, qui sera intégralement pris en charge par le Sydec, Maître d’œuvre.

Monsieur Laurent Nolibois fait part au CONSEIL MUNICIPAL d’une réunion de piquetage qu’il a eu, avec les entreprises INEO, SYDEC, en prévision de l’enfouissement de la ligne qui rejoint la route de Gouts.

Deux habitations du secteur seront vraisemblablement à terme, alimentées par le poste de MENIGON, celui-ci étant sous utilisé. Toutes les habitations concernées par le renforcement seront elle aussi, à terme alimentées par un réseau sous terrain. Nous en sommes au stade des études et des demandes de passage auprès des propriétaires.

A la demande de Monsieur NOLIBOIS, le SYDEC doit faire un état des lieux pour équiper les éclairages publics de LEDS, ce qui réduirait considérablement la consommation électrique. 3 secteurs seraient concernés, réduisant la consommation électrique de 50%. Les travaux consisteraient à un remplacement seul de la lanterne.

**4- URBANISME**

Monsieur le Maire informe les CONSEILLERS MUNICIPAUX d’un amendement au niveau du PLUI (Plan local d’urbanisme intercommunal). Désormais, les édifications de clôture et les ravalements de façades seront soumis à une déclaration de travaux.

**5- Travaux Chemin du Halage**

Pour donner suite au rendez-vous d’il y a plusieurs semaines, avec l’Institution Adour, et d’après leur rapport, un dossier de demande de subvention sur le fond de solidarité est en cours de préparation. Le montant de ces travaux s’élèverait entre 4 000 et 5 000€ (poteaux 1500 € et pelliste 2800 € environ).

Le devis de l’entreprise BARNEIX est arrivé en mairie, l’Entreprise DAGUINOS étudie une proposition de plantation de peupliers sur la parcelle exploitée ainsi que sur les deux autres.

L’Entreprise TLS de Lahosse doit venir ces prochains jours et Monsieur FERNANDEZ Bernard, adjoint aux travaux, s’engage à relancer la Société SUHUBIETTE pour le broyage en septembre-octobre, en vue d’une plantation en Décembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par Eric DUTOUYA informant le Conseil municipal de l’abandon de culture des parcelles du pont d’Onard, cadastrées D161 et D162, en raison des dégâts trop importants subis suite aux crues.

**6- Projet Aire Multisports**

Monsieur Le Maire fait part à l’assemblée d’une première réunion faite avec des élus par visio conférence, avec un des prestataires qui a proposé différentes formules d’aire multisports.

Parallèlement à cela, un dossier de subventionnement pour l’Agence Nationale du Sport a été préparé et envoyé. Il prévient, il y a beaucoup de dossiers déposés et peu de retenus à l’arrivée. Monsieur Laurent Nolibois remercie Monsieur Tristan Roi, Secrétaire de Mairie, et Madame DE PONTE Magali pour leur investissement sur la préparation du document.

Monsieur Le MAIRE informe également avoir sollicité en urgence une demande de subvention auprès de la DETR (dotation d’équipement des territoires ruraux) pour profiter de crédits 2019 restants. Une réponse favorable de leur part est parvenue pour un montant de 13 000 €.

Si le dossier de l’ANS est validé, avec les fonds de concours CCPT et le FEC 2021, Monsieur Le Maire nous fait savoir que nous pourrions arriver à un taux de subventionnement de 80% mais nous devons rester toutefois prudent.

Deux rendez-vous supplémentaires sont programmés le Jeudi 16 Juillet 2020 avec la Société Kompan et Tennis Aquitaine. Nous aurons donc ainsi 3 offres en septembre pour établir un choix mais aussi lancer dans les meilleurs délais les travaux de terrassements nécessaires.

**7- Travaux**

Monsieur Le Maire nous informe que nous devons à la commune de Bégaar une facture de cailloux pour l’entretien du chemin de la Courtie. Cette voie bien que située de l’autre côté de la Midouze fait partie du territoire d’Audon. Depuis de longues années, nous perpétuons un accord avec la commune de BEGAAR à savoir la fourniture des cailloux par AUDON et le travail de réparation du chemin par les services techniques de BEGAAR. Cette année, les crues ont beaucoup endommagé le secteur.

Monsieur Le Maire remercie vivement tous les bénévoles qui se sont rendus disponibles pour les travaux et nettoyage du logement des écoles avant l’arrivée de la locataire. Le coût des travaux de rafraichissement s’élève à 638€ (matériaux et main d’œuvre). Restent cependant quelques travaux à effectuer : contrôle antenne Télé TNT, pose des occultants de clôture, peinture des volets et nettoyage de la façade nord.

Monsieur Le Maire continue en nous faisant part d’un litige sur la qualité de l’enrobé devant la mairie et le hangar communal. L’Entreprise ROY TP (repreneur de Batistan TP) est venue faire plusieurs carottages pour analyse de la qualité du bitume et un dernier pour la pose du panneau STOP, à côté du panneau lumineux.

Monsieur Le Maire informe les élus qu’en début d’année, au niveau de la route de Bernadia, Lieudit « Le Rey », il a demandé aux services techniques de la C.C .P.T d’effectuer un rafraichissement du fossé. La proximité de la canalisation de GAZ ne facilitant pas les choses, cela a donné lieu à un imbroglio. Après plusieurs échanges avec la société TEREGA, un rendez-vous de chantier entre les services techniques de la CCPT et la société gazière a enfin eu lieu (la commune n’étant pas conviée). Monsieur Pascal MARTIN, 2eme adjoint et riverain, a pu malgré tout se joindre à cette réunion de travail. Un rapport a été ainsi fait, en présence de Monsieur Martin Pascal, précisant que la canalisation de gaz ne gênait aucunement pour la réalisation de ce curage.

Une demande est en cours de validation en espérant, là aussi, une issue favorable.

**Point commission travaux**

Monsieur Bernard FERNANDEZ, 1er Adjoint en charge des travaux, prend la parole pour faire un état des réunions, des lieux des travaux en cours et futurs. Il expose ce qui suit :

* **Rapport de la réunion** de la commission travaux de la C.C.P.T : 427 kms de fossés et d’accotements par an sont entretenus par la C.C.P.T ; AUDON possède 6 620 m de voirie intercommunale en 2015. Le classement sera revu en 2021 pour rajouter si nécessaire des routes. Cependant plusieurs critères seront à respecter pour être éligible.
* **Route de Peyre :** le revêtement commence déjà à se dégrader alors qu’il a été refait l’an dernier. Une demande a été faite auprès de la C.C.P.T pour se rendre ensemble sur le terrain pour constater ce problème et trouver une solution. La route communale de Lescoulier, refaite au même moment connait aussi des parties où l’herbe repousse de nouveau.
* **Salle des Associations** : La Société AUTOFILMNET propose un devis entre 4 410 et 6 230€ pour la pose d’un film de protection solaire et visuel. Le Conseil préfère reporter ces travaux.
* **Ancienne Salle de Boxe :** L’alimentation en eau a été réalisée avec le concours de J.J. DARTIGUELONGUE qui connaissait le dossier. Le planning avec les différents artisans a été établi comme suit :

Monsieur Romuald COMET ne pouvant faire l’évacuation dans les délais, c’est Monsieur Arnaud SAUBUSSE qui prend le relais. Il démarrera les travaux d’assainissement fin juillet début août. Monsieur Alain BATS enchainera pour la partie ossature placo et ensuite Monsieur Remy GOYER pour refaire entièrement l’électricité (ventilation avec gaine semi rigide nettoyable, bloc secours, alarme incendie, création de mortaise sur huisserie). Monsieur BATS reviendra ensuite pour plaquer, isoler, jointer et enfin Monsieur Michel ROQUELAURE pour la pose de l’isolation et des dalles du faux plafond.

Cette rénovation est inscrite au budget INVESTISSEMENT pour 17 000 €. L’opération est aussi inscrite au FEC. Il faudra rajouter à cela l’installation de 3 lavabos équipés, un wc, un cumulus ainsi que tous les accessoires d évacuation et d’alimentation en eaux.

Monsieur Xavier MORLIGHEM prend la parole pour souligner qu’aucun autre devis n’a été demandé à d’autres prestataires pour faire jouer la concurrence. Monsieur Le Maire signale que nous faisons intervenir en priorité les artisans locaux comme toutes les autres communes, et Monsieur FERNANDEZ Bernard le rassure en lui confirmant que nous ne nous engageons pas les yeux fermés. Monsieur le MAIRE souligne enfin que ces mêmes artisans savent aussi répondre en cas de besoin urgent.

* **Disquage croisé des parcelles de peupliers :** Parcelles Pariben, – Labarthe-Bidaou-Mourliou-Culassier : 19ha étaient planifiés, 2ha n’on pas été faits. L’Elagage prévu semaine 30 à partir du 20 juillet 2020 sur le Mourliou : 5ha.

Monsieur FERNANDEZ Bernard continue en nous informant qu’un carte CB carrefour a été créée pour faire le plein d’essence des véhicules communaux.

Le désherbeur mécanique BINTRAIL a été livré ainsi que la bennette 3 points à lame rabot.

Monsieur FERNANDEZ Bernard finit en nous alertant sur la route de Menaout. En effet, la circulation est trop rapide et ces excès sont dangereux pour les riverains. Plusieurs solutions : installer un panneau limitant l’accès aux riverains, dos d’âne, chicane…. Monsieur le Maire propose que ce sujet soit effectivement et rapidement étudié pour la sécurité de chacun.

**8-Divers**

* Monsieur Le Maire reprend la parole en informant qu’il nous faut renouveler les membres pour le contrôle des listes électorales. Cette commission n’est plus présidée par la MAIRE comme par le passé. Après délibération, le conseil municipal valide à l’unanimité la candidature de Monsieur TRIPAULT Pascal en tant que conseiller titulaire, Madame Carole LABAT conseillère suppléante. Les délégués sortants hors CONSEIL MUNICIPAL ; Madame DUTOUYA Elise et Monsieur Michel BAREYT seront proposés pour être de nouveau nommés l’un par le Préfet, l’autre le tribunal.
* Monsieur le Maire nous informe d’un courrier de remerciement reçu de la Famille de Tristan Roi (décès du grand-père de notre secrétaire).
* Monsieur Le Maire nous rapporte également la demande de subvention pour Allan SERRE pour un voyage scolaire effectué en Févier 2020. Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’octroyer la somme de 40 €.

**9 Questions diverses**

* Madame Magali DE PONTE, conseillère, nous informe s’être rendue à la réunion du 23 juin 2020 à l’Arbre à pain. L’association compte ouvrir dés septembre prochain un garage solidaire.
* Madame Carole LABAT, conseillère, a participé au Conseil d’Administration de l’Office du tourisme. Celle-ci s’interroge sur le fait que cette association vive grâce à 80% d’aide. Le marché des producteurs prévu en Août risque d’être maintenu mais sous forme de Drive.
* Madame Véronique DULAU, 3eme adjointe, quant à elle, est allée à la réunion d’installation du CIAS (service à domicile, aide à la personne) qui regroupe les EPHAD de Souprosse et de Rion des Landes. Madame LOUBERE Patricia, Maire de Meilhan est devenue vice-présidente.
* Madame DULAU Véronique finit en nous informant être allée démarcher à Gousse un Food Truck Spécial Flammekueche cuite au feu de bois (tarte flambée). Ce dernier nous fait la proposition de venir sur AUDON le 4ème Jeudi du mois à partir du mois d’août. Proposition acceptée par l’ensemble du Conseil. Madame DULAU Véronique se charge de les recontacter pour recevoir tous les papiers nécessaires pour l’installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.